

Paris, le 18 décembre 2018

**L'USPO gagne son bras de fer contre les complémentaires.
Tous les honoraires de dispensation seront remboursés aux assurés
pour tous les contrats et dans toutes les situations**

Trois nouveaux honoraires de dispensation seront mis en place dès le 1er janvier 2019 lors de la dispensation de médicaments remboursables facturés à l'Assurance maladie.

- Honoraire de dispensation pour l'exécution de toute ordonnance : 0.51 € TTC,
- Honoraire de dispensation pour toute exécution d'ordonnance concernant des patients de moins de 3 ans ou plus de 70 ans : 0.51 € TTC puis 1.58 € TTC au 1er janvier 2020,
- Honoraire de dispensation pour toute exécution d'ordonnance comportant un ou plusieurs médicaments spécifiques tels que définis dans la convention nationale pharmaceutique signée par l'USPO : 2.04 € TTC puis 3.57 € TTC au 1er janvier 2020.

Ces trois honoraires sont cumulables entre eux et sont remboursés par l'Assurance maladie obligatoire à hauteur de 70% et 30 % par le régime complémentaire.

L'USPO, à force d'acharnement et de détermination, a convaincu l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires) de prendre en charge systématiquement ces honoraires, même si la complémentaire santé ne participe à aucun remboursement des médicaments prescrits sur l'ordonnance.

L'esprit de la négociation entre l'USPO, la CNAM et l'UNOCAM, tous les trois signataires de l'avenant conventionnel n°11 signé en juillet 2017, est respecté.

L'évolution du mode de rémunération des pharmaciens diminue le reste à charge des patients.

Faire croire aux patients que les « nouveaux honoraires seront à leur charge » et les inciter à renoncer au remboursement des médicaments pour que l'on ne puisse plus facturer ces honoraires est totalement irresponsable. Dans une période aussi troublée, cette mauvaise communication a exposé toute notre profession à un énorme risque à dissiper rapidement dès la mise en place des honoraires.

Vous pouvez faire confiance à l'USPO pour tenir les engagements pris, préparer notre avenir et enfin sortir des trois années (2015-2016-2017) de régression économique.

L'USPO se mobilise pour que le métier de pharmacien d'officine soit plus attractif et reconnu à la hauteur de vos engagements professionnels.

Votre soutien, votre investissement auprès des responsables régionaux de l'USPO et votre adhésion sont essentiels pour y parvenir.

Soyons unis et rassemblés autour du même projet :
« un pharmacien professionnel de santé aux côtés de tous les patients ».

L'USPO vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année 2018.

Gilles Bonnefond
Président de l'USPO